

Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

Créateur (trice): Marie-Josée Lazure

École: 104 - Pierre-de-Lestage

Équipe de direction:

Judith Biron, directrice d'établissement

Marie-Josée Lazure, directrice

Participants:

Judith Biron, directrice d'établissement

Marie-Josée Lazure, directrice adjointe

Hélène Gagnon, TES porteuse du dossier

Tommy Lefebvre, TES

Responsables:

JUDITH BIRON, Hélène Gagnon, Marie-Josée Lazure, Tommy Lefebvre

Date d'approbation du plan de lutte par le CÉ: 1 décembre 2020

Numéro de résolution du CÉ pour le plan de lutte: 104-CE 20/21-011

Initialisation de la création du plan de lutte le 15 février 2013 à 13:34:45



Plan de lutte 2020-2021

1. Analyse

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence

Résumé de l'analyse / zone de vulnérabilité, zone de force:

- LA FRÉQUENCE ET LE TYPE DE VIOLENCE:

- * la violence verbale est présente "presque tous les jours";*
- * la violence psychologique est présente "quelques fois par semaine";*
- * la violence physique est présente à mi-chemin entre "quelques fois par mois" et "quelques fois par semaine";*
- * la violence sexuelle est présente "quelques fois par année" incluant celle fait sur le web.*

- LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA VIOLENCE:

- * en premier lieu, les élèves entre eux "presque tous les jours";*
- * en deuxième lieu, les élèves envers le personnel "quelques fois par semaine" et l'inverse arrive aussi;*
- * en dernier lieu, les parents envers le personnel " quelques fois par année".*

- LES TROIS CATÉGORIES D'INTERVENTION:

- * interventions fréquentes: modélisation de la règle, rappel de la règle, avertissements verbaux, systèmes de suivi (interventions selon la cascade d'intervention, consignation à GPI, feuille de route, contrat d'engagement scolaire, retrait dans un endroit calme et suspension;*
- * interventions occasionnelles: l'implication de la direction (voir cascade d'intervention), des activités de suivi qui exigent une gestion plus élaborée, implication des services externes en rôle-conseil;*
- * interventions plus rares : protocole d'encadrement et vérification des nouvelles pratiques, intervention policière.*

- ZONES DE VULNÉRABILITÉ:

- * Le terrain de l'école, avec sa vaste étendue, est difficile à surveiller en totalité;*
- * Internet est un lieu où les élèves disent avoir été victime de violence;*
- * Les vestiaires d'éducation physique;*
- * Développer un climat respectueux dans l'école. Diminution des interventions en lien avec le manque de respect et augmentation des interventions de valorisation des bons comportements.*
- * Sensibiliser davantage les élèves témoins de situations de violence ou d'intimidation à dénoncer la situation (expliquer aux témoins l'importance de leur rôle).*
- * Surveillance policière demandée au parc près de l'école où il y a parfois présence de violence et d'intimidation;*
- * S'assurer d'une surveillance active par tous les membres du personnel.*

- ZONES DE FORCE:

- * *Le deuxième étage avec la présence des enseignants et des T.E.S avec un mandat clairement nommé;*
- * *Le salon de secondaire 1 avec la surveillance accrue et la proximité du bureau de la guide élève;*
- * *La place rouge avec la surveillance des membres du personnel;*
- * *L'équipe-école (directions, personnel de soutien et professionnel ainsi que les enseignants) travaillent en collaboration, en concertation et avec cohérence, ce qui favorise la mise en place d'interventions efficaces, rapides et concertées;*
- * *On note la présence de conséquences adaptées à l'élève, c'est-à-dire en tenant compte de ses besoins, caractéristiques individuelles ainsi que ses défis en milieu scolaire. Le tout doit être arrimé au PI ou PA de l'élève;*
- * *Ajout de caméras près des vestiaires d'éducation physique, au 2e étage ainsi que dans le corridor des arts plastiques et ce en plus d'avoir modernisé le système en entier;*
- * *La nouvelle Place, lieu de rencontre pour les élèves le midi pour tous les niveaux secondaire;*
- * *L'horaire des TES a été modifié afin qu'il y en ait toujours un nombre suffisant en circulation.*

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Autres : sondage maison, indicateurs, GPI, questionnaire, Statistiques au niveau des signalements reçus reliés à la violence ou à l'intimidation ayant pour motif de signalement la discrimination reliée à l'orientation sexuelle, etc.</p> <p><i>Détails: * Consignations à GPI au niveau de la violence et de l'intimidation en utilisant le guide produit pour préciser le plus clairement possible les situations vécues et statistiques recueillies par filtres par la suite;</i></p> <p>* <i>Cartable de gestion des signalements, version papier par le porteur principal du dossier, soit le TES attiré;</i></p> <p>* <i>Échéancier de la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence.</i></p> <p>* <i>Échanges lors des rencontres du comité (direction, TES, psychoéducatrice) afin d'analyser les types de signalements reçus et le suivi à effectuer à la suite de ceux-ci;</i></p> <p>* <i>IMER élève (indices du mieux être et de la résilience);</i></p> <p>* <i>IMER personnel (indices du mieux être et de la résilience) En place depuis 2017-2018.</i></p>	<p>Date de réalisation: <i>20 novembre 2020</i></p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>L'équipe de service aux élèves (direction d'établissement, direction adjointe, TES, guide-élève et psychoéducatrice), se réunissent mensuellement. Les rencontres visent à coordonner les services à l'école et ainsi être plus efficaces lors des interventions.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin)</p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p> <p><i>Les situations se déroulent toutes lors des moments moins structurés (pauses, dîner). La surveillance doit être optimisée en avant de l'école, là où se déroule les incidents les plus fréquents. Les élèves de 1re, 2e et 3e secondaire sont les plus impliqués.</i></p> <p><i>Évaluation à venir en juin 2021</i></p>

2. Mesures de prévention

Les mesures de prévention visant à contrer toutes formes d'intimidation ou de violence, motivées notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Encourager la participation active des élèves lors des activités de l'école. <i>Détails: * Proposer des activités parascolaire selon l'intérêt des élèves à moindre coût, proposer des activités diversifiées sur l'heure du dîner, annonce des activités à l'intercom et par les enseignants. Utiliser également ces activités lors des protocoles d'encadrement.</i></p> <p>À POURSUIVRE APRÈS LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 O À développer Ø Fait</p> <p>- Organiser des groupes de discussion entre les intervenants et les élèves qui permettraient aux uns et aux autres de faire connaître leur point de vue, notamment en ce qui concerne le climat scolaire et le phénomène de la violence à l'école. <i>Détails: * Conseil étudiant où tous les niveaux sont représentés par un élève. Échanges quant à certaines réalités et projets à l'école;</i></p> <p><i>* Programme "bien dans ma tête bien dans ma peau" est mis en place impliquant des élèves et des intervenants.</i></p> <p>À POURSUIVRE APRÈS LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 O À développer Ø Fait</p> <p>- Enseignement explicite des habiletés sociales. <i>Détails: * Activités sur les habiletés sociales à mettre en place en classes-bulles compte-tenu des règles sanitaires à respecter en lien avec la pandémie de la covid-19.</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Échanges entre enseignantes et enseignants pour discuter et varier la gestion de classe éducative. <i>Détails: Team-Teaching en classe, Programme Mentor-mentoré.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Mise en place d'actions pour faciliter la transition primaire-secondaire. <i>Détails: * Rencontre Bassin (directions);</i></p> <p><i>* Échanges entre la direction, le service de psychoéducation, d'orthopédagogie, les TES et les enseignants concernés du secteur primaire et secondaire du bassin afin de repérer les difficultés des élèves et arrimer nos interventions;</i></p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Équipe-école, élèves, CSS, intervenants extérieurs.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>* Maintenir la surveillance aux autobus à 16h10;</i></p> <p><i>* Les conséquences données ont pour but de faire prendre conscience à l'élève de l'impact que ses gestes et paroles ont pu avoir sur la victime;</i></p> <p><i>* Il serait également intéressant de travailler en collaboration avec le conseil étudiant dans le but de mettre en place des activités de prévention liées à la violence et à l'intimidation à l'école;</i></p> <p>À FAIRE APRÈS LA PANDÉMIE DE LA COVID-19</p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p>

* Les portes ouvertes pour 5e et 6e année;

* Visite en 6e année pour le choix de cours.

À développer Fait

- Encadrement et aménagement des espaces communs, dont les vestiaires et le débarcadère. Aménagement, organisation et animation de la cour d'école, accueil, plan de surveillance stratégique.

*Détails: * Plusieurs actions ont été mises en place afin d'assurer une surveillance stratégique dans les zones de vulnérabilité de l'école. De plus, il est perçu par les élèves que les situations de violence sont plus fréquentes pendant le dîner et les déplacements;*

** Des caméras ont été aussi installées dans les endroits considérés comme à risque. Notamment un rajout au 2e étage, au centre des corridors, en plus du corridor des cours d'arts plastiques et de ceux menant aux gymnases.*

À développer Fait

- Formation aux élèves, notamment le civisme et les civilités, intimidation, cyberintimidation, l'homophobie, etc....

*Détails: * Kiosque animé par une TES sur l'heure du midi ayant pour thème la violence et l'intimidation à l'école (le type de violence et d'intimidation vécue, les moyens de signaler la situation);*

** Présentations à tous les élèves de l'école par le policier ayant pour thèmes les « sextos », l'intimidation, la cyberintimidation, etc. et conférences reliées à ces thèmes pendant la semaine du mieux-vivre;*

** Miser sur une sensibilisation auprès des élèves afin de leur faire prendre conscience de l'importance du rôle des témoins dans les situations de violence et d'intimidation (kiosque sur l'heure du dîner à prévoir).*

À développer Fait

- Assurer une gestion éducative des comportements.

*Détails: * Établir des conséquences logiques et justifiables en relation directe avec l'écart de conduite. Éviter les mesures coercitives en plus de choisir des conséquences adaptées à l'élève. Se référer au besoin au PI ou au PA de l'élève;*

** Miser davantage sur les gestes de réparation lors de l'application des conséquences auprès des élèves afin de susciter une réflexion et un apprentissage chez l'élève.*

À développer Fait

- Valoriser les comportements adéquats.

*Détails: * Valoriser davantage les bons coups et les comportements adéquats des élèves tout au long de l'année scolaire.*

Ø À développer O Fait

- Dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, ayant lieu le 17 mai de chaque année, Le Néo propose ses services pour animer un kiosque afin de sensibiliser et mobiliser face à la problématique de l'homophobie.

Détails: Le Néo sera invité à l'école afin de venir sensibiliser les jeunes à l'homophobie et à la transphobie pendant une activité sur l'heure du dîner.

À POURSUIVRE APRÈS LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Ø À développer O Fait

- Des ateliers de démystification de l'orientation sexuelle offerts par Le Néo aux élèves de 3e secondaire (démystification des mythes et des préjugés les plus fréquents, témoignage d'un jeune gai et présentation des ressources et services d'aides).

Détails: À POURSUIVRE APRÈS LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Ø À développer O Fait

3. Collaboration parentale

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Présentation du plan de lutte au CÉ pour son approbation. <i>Détails: * 1er décembre 2020</i></p> <p>- Diffuser un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent. <i>Détails: * Plan présent sur le site web de l'école et envoyé par courriel aux parents.</i></p> <p>- S'assurer que la collaboration des parents réfractaires s'appuie par une démarche reconnue <i>Détails: * Consulter le protecteur de l'élève.</i></p> <p>- Diffuser un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit <i>Détails: Sur le site web de l'école, par courriel et dans le carnet scolaire.</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin) <i>Détails: * Responsable du dossier Plan de lutte à la violence et à l'intimidation de l'école;</i></p> <p><i>* Un membre de la direction;</i></p> <p><i>* Accès Liaison-Jeunesse;</i></p> <p><i>* Organismes communautaires de la région. Notamment du projet, Maître à bord, du Carrefour Jeunesse Emploi de d'Autray-Joliette. Voici la définition du projet : Être Maître à bord, c'est prendre conscience de ses capacités, c'est accepter le fait que chaque humain est responsable de sa destinée et qu'il est primordial d'utiliser les forces de son entourage pour atteindre son objectif. L'initiative a pour objectif de mettre à la disposition des écoles secondaires une ressource afin d'apporter un soutien aux élèves qui, pour diverses raisons, se retrouvent temporairement exclus de l'école qu'ils fréquentent.</i></p> <p><i>Le projet vise à réduire le nombre de suspensions répétitives en offrant au jeune l'opportunité de transformer son temps de suspension en une expérience de découverte qui pourra favoriser un changement de perception envers sa scolarité et le contrôle qu'il exerce sur sa vie.</i></p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Équipe-école, CSS, intervenants extérieurs et les parents.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>* Consulter le site web de l'école où s'y trouveront plusieurs outils et informations;</i> <i>* Un dépliant sur le sujet sera remis aux parents.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>Évaluation à venir en juin 2021.</i></p>

<p>- Mentionner les services et les ressources en lien avec l'homosexualité et la transphobie afin que les parents puissent obtenir un support: Gai écoute, Le Néo, Mon fils gai</p>	
--	--

*Détails: * Par le biais du site web et par courriel aux parents.*

4. Modalités de signalement

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Signalement possible sur le site de l'école</p> <p>- Autres</p> <p><i>Détails: * Les fiches de signalement se retrouvent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureaux des TES - Secrétariat - Carnet scolaire - Site web de l'école 	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Comité au plan de lutte, TES, membres du personnel, direction, élèves.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p> <p><i>* Les signalements sont compilés et classés dans un cartable au bureau de la TES responsable du dossier et chacun des signalements sont consignés à GPI également.</i></p> <p><i>* Évaluation à venir en juin 2021.</i></p>

5. Actions à prendre

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par une autre personne.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- S'assurer que tout le personnel de l'école adhère aux principales démarches d'intervention en cas d'intimidation et de violence.</p> <p>- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise par le personnel de l'école de l'aide-mémoire pour l'adulte témoin (rencontre d'équipe, de niveaux, retour fréquent sur l'aide-mémoire)</p> <p>- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour la personne responsable ou les personnes responsables du suivi des signalements</p> <p>- S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour tous les élèves</p> <p>- Autres <i>Détails: * Distribuer les différents aide-mémoires aux intervenants concernés.</i></p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>* Comité du plan de lutte à la violence et à l'intimidation, équipe-école, élèves, parents.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>* Par le biais d'un courriel, les membres du personnel seront informés de la marche à suivre: Lorsqu'un membre du personnel reçoit une fiche de signalement ou des propos reliés à la violence ou à l'intimidation, celui-ci doit remettre l'information à son TES de niveau ou au responsable du dossier plan de lutte. Ensuite, des membres du comité évalueront la situation et mettront en place les mesures nécessaires. Si un protocole est déclenché, la direction de l'élève concerné enverra un courriel aux membres du personnel qui côtoient les individus impliqués afin de s'assurer que les conditions inscrites au protocole soient respectées.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>Évaluation à venir en juin 2021</i></p>

6. Confidentialité

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- S'assurer que les modalités prévues au no 4, respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par la direction de l'école.</p> <p>- S'assurer, que dans le cas d'un signalement verbal, l'environnement soit confidentiel (local fermé à la vue et au son).</p> <p>- S'assurer de la confidentialité de l'environnement informatique.</p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Équipe-école, parents, élèves.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>* La confidentialité est primordiale. Les personnes concernées sont rencontrées dans un bureau fermé et les noms ne sont pas mentionnés s'il n'y a pas lieu. Des initiales sont utilisées pour consigner les mémos à GPI. Il faut absolument éviter de faire une rencontre ou de converser d'une situation en lien avec de l'intimidation ou de la violence devant un public (corridor, portique...).</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>* Retour sur le processus et amener les correctifs au besoin avec les personnes concernées.</i></p> <p><i>* Évaluation à venir en juin 2021</i></p>

7. Soutien et encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires, gestes de réparation) directement en lien avec l'action posée auprès des élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation afin de susciter un apprentissage constructif. (Il est nécessaire de s'assurer de la réceptivité de la victime quant au geste de réparation qui sera effectué par l'élève intimidateur).</p> <p>- Par le biais d'ateliers de groupes ou de rencontres individuelles animées par l'éducateur spécialisé ou le psychoéducateur, développer les habiletés sociales des élèves (le contrôle de soi et la résolution de problèmes) afin que ceux-ci apprennent des comportements mieux adaptés et leur donner l'occasion de les exercer.</p> <p>- Suivi hebdomadaire de courte durée auprès de la victime, réalisé par le personnel enseignant ou le personnel enseignant titulaire ou un adulte significatif pour s'assurer du sentiment de sécurité de l'élève et afin d'identifier son niveau de détresse (voir s'il y a une persistance ou une dégradation des indicateurs identifiés initialement chez l'élève). Si nécessaire, mettre en place un suivi individualisé auprès de l'élève, dont la durée et la fréquence seront déterminées en fonction des besoins de l'élève; <i>Détails: *Titulaire, T.E.S, psychoéducatrice ou direction.</i> O À développer Ø Fait</p> <p>- Communications avec le milieu familial afin d'assurer le suivi de la situation et des indicateurs identifiés initialement chez l'élève victime de violence ou d'intimidation;</p> <p>- Mettre en place des mesures de protection à l'école : aider les élèves à identifier les situations potentiellement à risque de vivre de la violence ou de l'intimidation et mettre en place des stratégies pour les éviter, offrir un lieu de répit sécuritaire, ainsi que tout autre élément visant à assurer la sécurité des élèves;</p> <p>- Offrir aux élèves victimes de violence ou d'intimidation un soutien individualisé ou de groupe afin de les amener à reprendre du pouvoir sur la situation. Identifier les moyens que les élèves peuvent prendre si la situation se reproduit, travail au niveau de l'estime de soi et de l'affirmation de soi et recadrage des perceptions biaisées.</p> <p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires et gestes de réparation) en lien avec le geste posé permettant aux témoins complices et aux témoins supporteurs actifs de prendre conscience des incidences de leurs gestes sur l'élève victime;</p> <p>- Sensibiliser les élèves aux différents rôles qu'ils peuvent adopter en tant que témoin dans une situation de violence ou d'intimidation et les</p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>*Titulaire, TES, psychoéducatrice, direction, parents, tuteurs, élèves.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Miser davantage sur l'utilisation de conséquences éducatives auprès des élèves auteurs de situations de violence ou d'intimidation et sensibiliser les élèves à l'importance de dénoncer la situation de violence ou d'intimidation(en tant que témoin).</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>* Intégrer davantage de gestes de réparation pour les auteurs et les sensibiliser à l'impact de leurs gestes ou paroles.</i></p> <p><i>* Évaluation à venir en juin 2021</i></p>

<p>conséquences associées aux rôles qu'ils adoptent.</p> <ul style="list-style-type: none">- Offrir l'opportunité aux élèves témoins de ventiler leurs émotions reliées à la situation de violence ou d'intimidation;- Valoriser les actions de dénonciation des témoins et les encourager à poursuivre.- Autres<ul style="list-style-type: none"><i>Détails: * Important de relancer le parent, le tuteur ou l'élève après l'évènement afin de les sécuriser et vérifier si la situation est résorbée.</i>- Si la nature de l'acte posé fait référence à l'orientation sexuelle de l'élève, offrir des mesures d'aide et d'accompagnement en fonction des besoins de l'élève et le référer, s'il y a lieu, vers les ressources appropriées (par exemple, Le Néo)- Prendre en considération les situations de violence et d'intimidation reliée à la discrimination au niveau de l'orientation sexuelle afin de mettre en place des conséquences éducatives reliées aux différences et à l'acceptation des autres.	
--	--

8. Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Préciser comment les sanctions vont être intégrées dans votre code de vie (tel que formulé dans l'exemple ou tout autre formulation)</p> <p><i>Détails: * L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur et sont interdits en tout temps dans l'environnement scolaire. Une intervention est nécessaire.</i></p> <p><i>Tout élève qui adopte ces comportements s'expose, après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, l'âge, maturité et l'aptitude de l'élève) aux sanctions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt d'agir; - retrait; - rencontre avec la direction, accompagné ou non des parents ou tuteurs; - geste de réparation; - suspension interne ou externe; - réflexion; - rencontre de médiation; - références à des services internes ou externes; - Rencontre avec un policier si nécessaire; - Toutes autres mesures disciplinaires jugées pertinentes selon la situation; - Ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le Comité exécutif de la CSS conformément à l'article 242 de la L.I.P. à la demande de la direction d'école tel que prévu dans l'article 96.27 <p><i>* Ces sanctions sont en lien avec le Code de vie de l'école.</i></p> <p><input type="radio"/> À développer <input checked="" type="radio"/> Fait</p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Équipe-école, parents/tuteurs, élèves, services externes.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p> <p><i>Évaluation à venir en juin 2021</i></p>

9. Suivi de signalement et de plainte

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Aide-mémoire concernant les informations à transmettre suite à un événement.</p> <p>- Autres</p> <p><i>Détails: * La direction peut se référer aux pages 26-27-28 du protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence afin de voir et vérifier les actions à appliquer lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Les responsables évalueront la situation et feront les interventions nécessaires.</i></p> <p>- L'école s'assure de la mise en place de phases et éléments nécessaires au traitement et suivi du signalement.</p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Personne responsable du dossier, direction, TES de chaque niveau.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin)</p> <p><i>* Chacun des TES de niveau rencontre ses élèves et s'occupe de faire suite aux signalements. Ce système fonctionne bien. Ils doivent cependant consigner à GPI toutes les informations adéquatement selon le bon filtre de catégorie et d'intervention (en support, un document sera distribué aux TES).</i></p> <p><i>* Consulter la TES responsable du dossier au besoin et/ou la direction et transmettre toutes les informations.</i></p> <p><i>* La responsable du dossier rassemblera et classera les signalements dans le cartable prévu à cet effet.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p> <p><i>Évaluation à venir en juin 2021</i></p>

Règles de conduite et mesures de sécurité

Mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les règles de conduite tel que prescrit dans la loi (article 76, L.I.P.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- « Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève; 2. les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire; 3. les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. <p>Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. »</p>	<p>Date de réalisation: 20 novembre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Comité responsable du plan de lutte à l'intimidation et à la violence.</i></p> <p>Évaluation de la réalisation de la mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les éléments de la loi <i>Évaluation à venir en juin 2021</i></p>

Signature de la direction: _____

Date: _____
 jour mois année

Plan de lutte généré le 9 décembre 2020 à 09:50:08 par Hélène Gagnon